

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fourniture et livraison de mobiliers pour les trois pôles de la maison de santé pluridisciplinaire / Entreprise PALAIS CONCEPT / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place le mobilier des trois pôles de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à l'entreprise PALAIS CONCEPT et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise PALAIS CONCEPT, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 39 562.67 € HT, soit 47 475.20 € TTC ;

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise PALAIS CONCEPT, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 39 562.57 € HT, soit 47 475.20 € TTC, concernant la fourniture et livraison de mobiliers pour les trois pôles de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;
- ✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 avril 2023.
Le maire, Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 07 avril 2023.